

Nos agences – Services Groupes :

- 43 Parvis Jean-Paul II – 49300 CHOLET ☎ : 02.41.49.02.95

- 26 Rue d'Anjou – 49710 LE LONGERON ☎ : 02.41.46.60.79

CLIENT :**ASSOCIATION ART MANO****Mme GRASSET Michèle****9 RUE DES ALURIERS****49410 ST FLORENT LE VIEIL****michelegrasset@sfr.fr**

PONT AVEN

DATE : SAMEDI 21 MAI 2016**VOTRE PROGRAMME :****Départ de Varades à 6h30 en direction de PONT AVEN.****Arrivée vers 10h00.**

10h30 : Visite guidée de Pont-Aven (durée : 1h15) : Le port et le commerce au 19ème siècle, les moulins et galettes de Pont-Aven, les belles demeures, l'église paroissiale, le pont, les hôtels, pensions et lieux où vécurent les peintres, la promenade fleurie Xavier Grall, ses passerelles et les anciens lavoirs, l'arrivée de Gauguin et sa rencontre avec les artistes de l'Ecole de Pont-Aven.

12h30 : Déjeuner dans un restaurant (durée : 2h00).**14h30 : Visite de l'atelier de la galette** (durée : 30 minutes)

15h30 : Musée des beaux-arts de Pont-Aven (réouverture 26 mars 2016 après 3 ans de fermeture pour travaux) – visite libre 1h30 (*Il est possible de prévoir une visite guidée, 2h de visite avec supplément forfait guide*).

17h : Flânerie à Pont-Aven.**19h : Départ et retour vers Varades vers 22h30****Exemple de Menu**

Aumônière à l'andouille et aux pommes, sauce au Chouchen
ou Croustillant de Fromage « Curé Nantais » sur bouquet de salade
ou Vol au Vent aux Fruits de Mer ou Mousseline aux 2 saumons, sauce aurore

Suprême de Volaille Rôtie Sauce au curry ou Filet d'Eglefin au coulis de Crustacés
Ou Filet de Grenadier au beurre amandes ou Rôti de Porc aux pommes, sauce au cidre breton

Crème Brûlée à la vanille ou Far Breton aux pruneaux ou Constance à la mousse de poire et chocolat

Boissons incluses (¼ de vins, eau minérale, café)



1 SEUL CONDUCTEUR POUR LA JOURNEE - Notre conducteur fera ces 9 heures de coupure impérativement à Pont Aven de 10h00 à 19h00. Il ne pourra déplacer le véhicule pendant ces horaires. Vous vous déplacerez à pied, les sites étant proches les uns des autres. Des bons d'échanges et un plan de ville seront transmis à la responsable le jour de la sortie.

CONTRAT DE RESERVATION DE VOYAGE :

Entre le client : **ASSOCIATION ART MANO - Mme GRASSET MICHELE**

Et d'autre part : **TRANSVAL VOYAGES – Site du Longeron**

IL A ETE CONVENU L'ORGANISATION D'UN VOYAGE :

INTITULE DU VOYAGE : **PONT AVEN**
DATE DU VOYAGE : **SAMEDI 21 MAI 2016**
NOMBRE DE PARTICIPANTS : _____ (précisez SVP)

NOTRE PROPOSITION :

HEURES DE DEPART PREVUE : **6H30 (Rendez-vous des participants à 6h15)**
PRISE EN CHARGE - lieu : _____ (précisez SVP)
HEURE DE RETOUR PREVUE : **22H30**

✓ Montant de la prestation sur la base d'un groupe de :

| PRIX PAR PERSONNE base 1 autocar (49 places) | |
|---|------------------|
| Base 40 et + personnes par autocar | 65€/Pers. |
| Base 35 à 39 personnes par autocar | 69€/Pers. |
| Base 30 à 34 personnes par autocar | 74€/Pers. |

✓ Elle comprend :

Transport : en autocar

Restauration : le déjeuner

Divers : les visites du programme

✓ Elle ne comprend pas :

Les déplacements de l'autocar pour autres trajets

Les dépenses personnelles

Extrait de la législation sur les temps de conduite et de repos.

PRINCIPALES REGLES : Temps maximum de conduite continue : 4h30 + 45 mn de coupure minimum.

Temps maximum de conduite par jour : 09h00 - Amplitude journalière maximum : 12h00 pouvant exceptionnellement et sous condition être portée à 13H00
(Amplitude = Heure de début de service – Heure de fin de service du conducteur).

Conditions de ventes : En cas d'annulation totale du groupe ou partielle (dans la limite de 10 % des inscrits) : Entre le 30^{ème} et le 8^{ème} jour inclus avant le départ : Il sera retenue 30 % du prix de la prestation. Entre le 7^{ème} et le 2^{ème} jour inclus avant le départ : Il sera retenue 50 % du prix de la prestation. Moins de 2 jours avant le départ , la prestation sera dûe dans sa totalité. Sauf abandon par le ou les prestataire(s) de ces exigences en matière de frais d'annulation. En cas d'annulation, si le nombre de participants correspond à la tranche tarifaire inférieure à celle prévue contractuellement, le prix retenu sera le plus avantageux pour le client soit le prix correspondant à la tranche du nombre réel de participants, soit le prix du nombre minimum de la tranche tarifaire prévue initialement. En cas de non réalisation d'une prestation suite à un retard imputable au client , la prestation ne pourra être remboursée. **Le devis et le nombre définitif de personnes doivent nous être communiqué 2 mois avant la date prévue de la sortie. Nous communiquer votre nombre exact de personnes si modification jusqu'au départ afin d'éviter des frais d'annulation. Toute modification des données précisées ci-dessus peut entraîner une modification des conditions de conduite et donc une révision de nos tarifs.**

RESERVATION :

Afin de considérer votre acceptation comme une réservation définitive et afin de poser des options auprès de nos partenaires (autocar, visites) sous réserve de disponibilité, nous vous serions reconnaissants de nous retourner par courrier, par fax ou par email ce document portant la mention « **Bon pour accord** » à RECEPTION, ainsi **qu'un acompte d'un montant 30% du montant total du devis (Ordre TRANSVAL VOYAGES)**. Merci.

LE SOLDE SUR FACTURE A VOTRE RETOUR

BON POUR ACCORD DU CLIENT

Date :

Signature :



Charlène, votre conseillère commerciale
TRANSVAL VOYAGES - 26 rue d'Anjou - 49710 LE LONGERON
longeron@augereau-autocars.fr - 02 41 46 60 79